

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***26080436*****Déposé / Reçu le****17 JUN 2026****au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles**N° d'entreprise : **0418 161 060****Nom**(en entier) : **IRIS GROUP**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Avenue de Bâle 5, 1140 Evere****Objet de l'acte : Matrice des pouvoirs de signature**

Evere, 3 avril 2026

Les personnes exerçant la fonction d'administrateur et formant le Conseil d'administration, confèrent tous les pouvoirs de gestion journalière à l'administrateur délégué ou à deux membres du Comité Exécutif en son absence, et décident de déléguer certains pouvoirs à d'autres membres de l'entreprise tels que définis ci-après :

Dispositions générales

- Sauf disposition contraire, les délégations de pouvoirs ne sont pas subdéléguables. Toute subdélégation doit être expressément autorisée par le Conseil d'Administration.
- Un membre d'une classe supérieure peut, au besoin, se substituer à un membre d'une classe inférieure.

1. Fonds et paiements

- Montant illimité : deux administrateurs agissant conjointement
- Jusqu'à 3.000.000 EUR : administrateur délégué ou Chief Finance Officer + Finance Manager ou Finance Project & Consolidation Manager
- Jusqu'à 750.000 EUR : Finance Manager ou Finance Project & Consolidation Manager + Tax & Accounting Officer ou Finance Expert Consolidation & Internal Control
- Jusqu'à 10.000.000 EUR (transferts internes) : Finance Manager, Finance Project & Consolidation Manager, Tax & Accounting Officer ou Finance Expert Consolidation & Internal Control, agissant seul

2. Offres et contrats

- Montant illimité : administrateur + Business Director
- Jusqu'à 800.000 EUR : Sales & Marketing Manager + un membre du Comité Exécutif
- Jusqu'à 300.000 EUR : Sales & Marketing Manager ou en son absence, un Operations Manager + un Key Account Manager
- Jusqu'à 30.000 EUR : un Key Account Manager, agissant seul

Par engagement, il convient d'entendre la valeur globale annuelle[Sd1.1] du contrat, de l'offre ou du budget alloué au marché en cas de contrat en régie.

3. Achats des services liés aux contrats de sous-traitance

- Jusqu'à 1.000.000 EUR : Business Director ou Chief Finance Officer + Operations Manager
- Jusqu'à 100.000 EUR : Operations Manager + Operations Leader
- Jusqu'à 10.000 EUR : Operations Leader, agissant seul

Par engagement, il convient d'entendre la valeur par transaction.

4. Achats de biens et services (hors sous-traitance)

- Montant illimité : deux administrateurs
- Jusqu'à 1.000.000 EUR : administrateur + un membre du Comité Exécutif
- Jusqu'à 250.000 EUR : deux membres du Comité Exécutif
- Jusqu'à 100.000 EUR : un membre du Comité Exécutif et un collaborateur exerçant une des fonctions suivantes : Operations Manager, Sustainable Procurement Manager, Finance Manager, QSHE Manager, Project Manager, Sales Manager, Huca Business Partner

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

- Jusqu'à 30.000 EUR: deux collaborateurs exerçant l'une des fonctions ci-dessus, hors biens d'investissement.

Par engagement, il convient d'entendre la valeur globale annuelle du contrat.

5. Représentation légale et litiges

- Montant illimité : administrateur + Legal Counsel ou administrateur + membre du Comité Exécutif
- Jusqu'à 100.000 EUR : Legal Counsel + membre du Comité Exécutif
- Jusqu'à 50.000 EUR : Legal Counsel + Operations Manager
- Jusqu'à 25.000 EUR : Legal Counsel, agissant seul

6. Human Capital (HuCa)

- Engager/licencier les managers, fixer qualifications, salaires, indemnités, conditions et modalités de licenciement : 2 membres Comité Exécutif, agissant conjointement.
- Engager/licencier les autres employés, fixer qualifications, salaires, indemnités, conditions et modalités : 1 membre Comité Exécutif + HUCA Business Partner ou Payroll Manager ou Comp&Ben Officer , agissant conjointement.
- Engager/licencier le personnel ouvrier, fixer qualifications, salaires, indemnités, conditions et modalités : Operations Leader, agissant seul.
- Adresser la correspondance au personnel ouvrier, y compris lettres de licenciement : Payroll Coordinator + Operations/Project Leader, agissant conjointement.
- Signer la correspondance quotidienne : toutes personnes disposant d'un pouvoir de signature, agissant seules.

La soussignée, Progression Management srl, représentée par son représentant permanent Sandra de KERCKHOVE.

Agissant en qualité de Chief Finance Officer d'Iris Group SA. donne par la présente procuration à la SPRL J.JORDENS dont le siège est établi à Uccle, avenue Kersbeek 308, représenté par Marion de Crombrugghe pour déposer et signer la déclaration d'immatriculation, de modification, de transfert, de cession, de radiation au service du Guichet d'Entreprises, à la TVA, à l'AFSCA, dans une Caisse d'Assurance Sociale, dans une Mutuelle et pour toute publication au Moniteur belge.

A ces fins, le mandataire prénommé pourra, au nom de la société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces, substituer et, en général, faire le nécessaire.

Marion de Crombrugghe
Mandataire